

Réunion du comité syndical
du 14 novembre 2003

Le comité syndical s'est réuni le 14 novembre 2003 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de **M. Jérôme BIGNON**.

Assistaient à cette réunion :

- . M. Thierry HUET
- . M. Stéphane HAUSSOULIER
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Michel LETOCART
- . M. Jean-Claude VANNICATTE
- . M. Pierre-Yves FAUQUET
- . Mme Pia DAIX
- . M. Guy DELAHAYE
- . M. Jean-Marie MACHAT

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Pierre BAMIERE
- . M. Guy CHAMPION qui a donné pouvoir à M. Gilbert MATHON
- . M. Philippe BEAUVISAGE
- . M. Guy LACHEREZ
- . M. Yves BUTEL

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Yves CAUCHOIS
- . M. Jacques THIBAUT
- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . Mme Marie BOSQUILLON
- . M. Thierry BALESDENT
- . M. Pierre de LIMERVILLE

Relevé de Décisions

I – MILIEUX NATURELS

1 - Contrôle de la spartine en Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter Monsieur le Préfet et les services de l'Etat pour que les procédures d'intervention sur les peuplements de spartine soient menées dans la réserve naturelle sous couvert d'un régime d'autorisation conforme au cadre législatif et réglementaire.

2 - Natura 2000 – Modification du plan de financement – Volets « investissement » et « fonctionnement » au titre de l'année 2003

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à valider la demande de subvention pour l'année 2003 auprès du FEDER et de la DIREN.

3 - Convention de gestion, d'entretien et de suivi d'itinéraires de randonnée – Conseil Général de la Somme – SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une convention de gestion, d'entretien et de suivi d'itinéraires de randonnée avec le Conseil Général de la Somme pour une intervention du SMACOPI sur les sentiers situés sur les terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et sur la Réserve Naturelle de la Baie de Somme.

4 - Réorganisation de l'accès à la réserve naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les premières négociations avec Monsieur DOUDOUX Michel, sur les bases des estimations du service des domaines.

5 - Groupement d'intérêt public de l'observatoire du littoral Côte d'Albâtre – Côte Picarde

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité,
. d'approuver les termes de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Observatoire du Littoral Côte d'Albâtre – Côte Picarde »,

. d'adhérer au GIP « Observatoire du Littoral Côte d'Albâtre – Côte Picarde » et de contribuer à son fonctionnement ainsi que de donner délégation au Président pour signer la convention constitutive du GIP « Observatoire du Littoral Côte d'Albâtre – Côte Picarde ».

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

6 - Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable au profit de Madame Guinchat Pavlovitch

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de Madame GUINCHAT PAVLOVITCH.

7 - Convention de servitude entre la commune de Saint-Valery-sur-Somme et le SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise son Président à signer la convention de servitude entre la commune de Saint-Valery-sur-Somme et le SMACOPI.

8 - Valorisation et accessibilité des espaces naturels transmanche – Dépôt de dossier Interreg III A

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le partenariat exposé pour le montage du dossier « Valorisation et accessibilité des espaces naturels Transmanche » et autorise le Président ou le Directeur à signer toutes les pièces à intervenir.

9 - Fête de la transhumance

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à reverser à l'Association de Défense de l'Appellation d'Agneaux de Prés Salés des Baies de Somme et d'Authie 10 % des ventes réalisées au cours de cette journée, soit 183,86 € TTC.

PLAN VELO COTE PICARDE

10 - Plan Vélo Franco-Britannique – Dépôt de dossier Interreg III A

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à déposer le dossier Interreg IIIA, à valider le plan de financement prévisionnel ainsi qu'à autoriser le Président ou le Directeur à signer toutes les pièces à intervenir.

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

11 - Données complémentaires – Topographie – Bathymétrie – Sédimentologie et Géotechniques

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les dossiers de consultations des entreprises et autorise son Président à lancer en appel d'offres ouvert, par lots séparés.

12 - Mesures d'accompagnement – Ault – Projet d'acquisition de la colonie de vacances

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement suivant :

Acquisition :

- 40 % (Conseil Régional)
- 60 % (SMACOPI – dotation investissement)

Etudes :

- 50 % (FEDER)
- 25 % (Conseil Régional)

25 % (SMACOPI – dotation investissement)

FORT-MAHON PLAGE

13 - Atelier de travail sur le « Devenir urbanistique »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de confier une prestation de service au Centre International Raymond Lemaire pour la conservation d'un montant de 10 670 € dans le cadre de l'atelier de Travail sur le devenir urbanistique de Fort-Mahon Plage ainsi que d'autoriser son Président à signer les pièces à intervenir.

III – COTE PICARDE LOISIRS

14 - Vente de deux autolaveuses

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à vendre ces deux autolaveuses.

15 - Redevance de la Régie Côte Picarde Loisirs au SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance annuelle 2003 à 100 000 € et celle de 2004 à 170 000 €.

16 - Grand tournoi international de tennis : Open de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de participer, en mettant à disposition trois gîtes à l'Hôtel restaurant du Cap Hornu aux meilleures joueuses

ainsi que 10 entrées gratuites pour le Parc du Marquenterre, la Maison de l'Oiseau et l'Aquaclub de Belle Dune d'une valeur totale estimée à 1 400 € TTC au profit Grand Tournois International de Tennis Open de la Baie de Somme.

JARDINS DE VALLOIRES

17 - Renouvellement parc informatique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le renouvellement de ce matériel, de retenir la société financière BNP LEASE GROUP selon les conditions suivantes :

		Montant du loyer de mars 2004 à février 2006	Assurance Perte financière et tout dommage	Montant du loyer HT	Valeur rachat en fi n de location	
BNP GROUP	LEASE	Location financière sur 27 mois avec différé 3 mois	584,64 € HT	5,91 € HT (pertes financières et tous dommages)	590,55 € HT	1% soit 131,50 € HT

et autorise son Président à signer le contrat à intervenir.

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

18 - Aménagement des salles pédagogiques du pavillon d'accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer les consultations ainsi qu'à signer les marchés correspondants.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

✓

19 - Carrières du Crotoy

Création des nouveaux paysages de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la phase 2 étude de la valorisation du site des carrières selon la répartition suivante :

SMACOPI	50,00 %	8 000,00 €
Département (dotation à l'investissement 2003)	50,00 %	8 000,00 €

et autorise son Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires.

20 - Commune de Woignarue

Maintien des activités nautiques

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accompagner la commune de Woignarue dans le montage juridique, technique et financier de cette opération.

21 - Adhésion à l'Association « Réseau des Grands Sites de France »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer sur le principe de l'adhésion du SMACOPI à l'Association « Réseau des Grands Sites de France ».

22 - Adhésion du SMACOPI à la Société des Amis de Jean de Poutrincourt

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'adhésion du SMACOPI à la Société des Amis de Jean de Poutrincourt afin qu'il siège en qualité de membre d'honneur

23 - Prochaine réunion du comité syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu de réunion du prochain comité syndical du 19 décembre 2003 à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu.

24 - Régie Côte Picarde Loisirs – Parc du Marquenterre

Décision modificative n° 3 au Budget Primitif d'exploitation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget d'exploitation les dépenses suivantes :

➤ Parc Ornithologique du Marquenterre

- Art. 6152 : Entretien et réparation sur Biens Immobiliers

Adoucissement des berges du fossé

et rehaussement du chemin entre les postes 10 & 11 Montant HT : 27 476,60 €

- Art. 6152 : Entretien et réparation sur Biens Immobiliers

Panne du pavillon d'accueil

Résorption d'une zone de remblai

Montant HT : 27 956,75 €

- Art. 6152 : Entretien et réparation sur Biens Immobiliers

Ancienne aire de pique-nique

Réhabilitation de la dépression

Montant HT : 4 678,00 €

- Art. 6152 : Entretien et réparation sur Biens Immobiliers

Mare de la hutte : travaux de décapage

Montant HT : 23 743,00 €

Total dépenses : 83 854,35 €

- Art. 707 : Vente de Marchandises
Recettes supplémentaires enregistrées
du Parc du Marquenterre

Montant HT : 83 854,35 €

Total recettes : 83 854,35 €

25 - Maison de l'Oiseau

Avenant n° 4 au bail professionnel entre la commune de Lanchères et le SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 4 au bail professionnel entre la commune de Lanchères et le SMACOPI afin de proroger le bail pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2004 moyennant un loyer de 15 245 €.

26 - ZAC du Royon

Aménagement de l'entrée de ville de Quend – Quartier du Lac

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagement de l'entrée de ville de Quend – Quartier du Lac et autorise le Président à lancer les appels d'offres correspondants.

Rapports d'information

- **Référé suspension et recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté du Préfet de la Somme en date du 10 juillet 2003 autorisant le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde à extraire des galets sur le Domaine Public Maritime au lieu-dit « La Mollière », commune de Cayeux-sur-Mer**
- **Marchés sans formalités préalables passés au cours des mois de septembre et octobre 2003**